



TERMES DE RÉFÉRENCE

Journée du Justiciable – Kaolack

***Accès à l'état civil et à la justice :
renforcer les droits des citoyens et la sécurité juridique***

Chef de projet : Marie Thérèse GUEYE

Contact : 76 349 47 50 / contact@amicalejustice.org

Organisateur	Amicale des Agents de la Justice (AAJ)
Lieu	Kaolack
Date prévisionnelle	Mardi 02 Juin 2026
Région	Kaolack



1. Contexte et justification

Dans un contexte de mondialisation marqué par des exigences croissantes en matière de transparence, d'équité et de participation citoyenne, la modernisation du service public apparaît comme une priorité incontournable au Sénégal. Cette dynamique est renforcée par le lancement du New Deal technologique, qui ambitionne d'accélérer la transformation numérique de l'administration, notamment à travers la dématérialisation des procédures, la digitalisation des services, ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de l'état civil et de l'accessibilité de la justice.

Le secteur de la justice, pilier fondamental de l'État de droit, s'inscrit pleinement dans cette évolution. Il lui revient de se réinventer pour devenir plus accessible, plus efficace et plus proche des citoyens, en intégrant les outils numériques tout en répondant aux attentes des usagers.

C'est dans cette optique que le personnel administratif et technique du ministère de la Justice s'est regroupé au sein de l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ). Créée pour valoriser la contribution de ses membres et renforcer la performance du service public de la justice, l'AAJ s'est fixé pour objectifs de promouvoir la solidarité, la formation continue et le développement professionnel de ses membres ; d'offrir un cadre de réflexion et de proposition sur les enjeux du système judiciaire ; et de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour tous.

Dans le prolongement des Assises de la Justice initiées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, et en réponse aux préoccupations exprimées par les justiciables à travers le pays, l'AAJ organise en 2026 les « Journées du Justiciable », sous forme de portes ouvertes dans plusieurs ressorts judiciaires du Sénégal. Après une première édition réussie en mai 2025 dans les ressorts de Tambacounda et de Ziguinchor, la deuxième édition se déploie dans les ressorts de Thiès, Saint-Louis et Kaolack.

1.1. Spécificité de la Journée de Kaolack

Carrefour commercial et administratif du centre du Sénégal, Kaolack accueille l'une des six cours d'appel du pays et constitue un pôle judiciaire majeur pour les régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick. Pourtant, la région concentre des défis considérables en matière d'état civil : les déclarations de naissance, de mariage ou de décès dans les délais légaux restent insuffisamment ancrées dans les pratiques, générant un contentieux massif devant les tribunaux d'instance.

Selon les constats relevés par Amnesty International Sénégal lors de ses ateliers de sensibilisation à Kaolack, plus de 80 % du contentieux de certains tribunaux d'instance porte sur l'état civil. L'absence d'acte de naissance ou de certificat de mariage empêche de nombreux citoyens, en particulier les femmes victimes de violences, d'accéder à la justice, car celle-ci ne reconnaît que les documents écrits.



Par ailleurs, le programme « État civil chez moi » (NEKKAL), lancé en mars 2026 dans la commune de Sibassor (région de Kaolack), témoigne de la volonté de l'État de rapprocher les services d'état civil des citoyens. Les assises nationales de l'état civil, prévues en août 2026 à Thiomboy dans la région de Kaolack, confirment l'ancrage de cette problématique dans le territoire. C'est dans ce contexte porteur que la Journée du Justiciable de Kaolack prend tout son sens.

2. Thématique de la journée

« Accès à l'état civil et à la justice : renforcer les droits des citoyens et la sécurité juridique »

Carrefour commercial et administratif du centre du Sénégal, Kaolack concentre des défis emblématiques d'accès à l'état civil et à la justice : plus de 80 % du contentieux de certains tribunaux d'instance porte sur l'état civil, tandis que de nombreuses femmes restent privées de recours faute de certificat de mariage ou d'extrait de naissance. Cette journée vise à identifier les leviers concrets juridiques, institutionnels et communautaires pour garantir à chaque citoyen la pleine jouissance de ses droits et une véritable sécurité juridique.

3. Objectifs

3.1. Objectif général

Renforcer l'accès à l'état civil et à la justice pour les populations du ressort de Kaolack, en améliorant la compréhension des procédures, en identifiant les obstacles à l'enregistrement des faits d'état civil et en proposant des solutions adaptées pour garantir la sécurité juridique des citoyens.

3.2. Objectifs spécifiques

- Informer les populations sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, mariages, décès) dans les délais légaux et sur les conséquences juridiques de leur non-déclaration.
- Vulgariser les procédures judiciaires de régularisation de l'état civil (jugements supplétifs, audiences foraines, transcription des actes) et faciliter leur accès pour les populations vulnérables.
- Favoriser un dialogue direct entre les professionnels de la justice et les usagers afin d'identifier les obstacles spécifiques à l'accès au droit dans le ressort de Kaolack.
- Sensibiliser les officiers d'état civil, les chefs de village et les leaders religieux à leur rôle dans la chaîne d'enregistrement des faits d'état civil.
- Présenter les avancées du programme NEKKAL de digitalisation de l'état civil et ses perspectives pour le ressort.



- Formuler des recommandations concrètes à l’attention des autorités judiciaires, administratives et des PTF.

4. Résultats attendus

- Au moins 250 citoyens, leaders communautaires et acteurs institutionnels informés sur les procédures d’état civil et d’accès à la justice.
- Un diagnostic partagé des obstacles à l’enregistrement de l’état civil et à l’accès à la justice dans les départements de Kaolack, Kaffrine et Fatick.
- Des pistes de solutions identifiées pour réduire le contentieux lié à l’état civil devant les tribunaux.
- Un document de recommandations produit et transmis aux autorités compétentes et aux partenaires.
- Un renforcement de la confiance entre les citoyens et l’institution judiciaire dans le ressort.

5. Méthodologie et format

La journée sera organisée sous forme de portes ouvertes combinant plusieurs formats participatifs afin de maximiser l’engagement des participants et la qualité des échanges.

5.1. Programme de la journée

Horaire	Séquence	Description
08h30 – 09h00	Accueil et inscription	Enregistrement des participants, distribution de la documentation.
09h00 – 09h30	Cérémonie d’ouverture	Allocutions officielles : représentants des autorités judiciaires, administratives et de l’AAJ.
09h30 – 10h30	Panel 1 – État civil	L’enregistrement des faits d’état civil : cadre légal, obligations, délais, conséquences du défaut de déclaration. Focus sur le rôle des chefs de village et des leaders religieux.
10h30 – 10h45	Pause	Pause-café et networking.
10h45 – 12h00	Panel 2 – Régularisation et accès à la justice	Procédures de régularisation : jugements supplétifs, audiences foraines, aide juridictionnelle. Présentation du programme NEKKAL. Témoignages d’usagers.
12h00 – 13h00	Panel 3 – Sécurité juridique et droits des femmes	L’état civil comme outil de protection des droits : accès à la justice pour les femmes victimes de violences, mariage légal vs mariage coutumier, pension alimentaire.
13h00 – 14h00	Pause déjeuner	
14h00 – 15h30	Ateliers thématiques	Ateliers en sous-groupes : (1) Déclaration des naissances et rôle des sages-femmes ; (2) Digitalisation de l’état civil



Horaire	Séquence	Description
		et accès en zone rurale ; (3) Lutte contre la fraude documentaire.
15h30 – 16h00	Restitution et recommandations	Synthèse des travaux, formulation de recommandations, feuille de route.
16h00 – 16h30	Cérémonie de clôture	Allocutions de clôture, remerciements, photo de famille.

6. Public cible

- Citoyens du ressort de Kaolack (Kaolack, Kaffrine, Fatick), en particulier les populations vulnérables.
- Officiers d'état civil, agents des centres d'état civil des communes concernées.
- Chefs de village, délégués de quartier, leaders religieux et coutumiers.
- Magistrats, greffiers, avocats et auxiliaires de justice du ressort de Kaolack.
- Sages-femmes et personnel de santé impliqués dans la notification des naissances.
- Autorités administratives : Gouverneur, Préfets, services déconcentrés.
- Organisations de la société civile, ONG et partenaires techniques et financiers.
- Médias locaux et régionaux.

7. Ancrage dans les Objectifs de Développement Durable

Cette journée contribue directement aux engagements du Sénégal en faveur des ODD, notamment :

- ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » : promotion d'un accès équitable à la justice et renforcement de l'état civil comme fondement de l'identité juridique.
- ODD 10 « Réduction des inégalités » : facilitation de l'accès au droit pour les populations vulnérables, en particulier les femmes et les habitants des zones rurales.
- ODD 5 « Égalité entre les sexes » : renforcement de la protection juridique des femmes par l'accès à l'état civil et à la reconnaissance légale du mariage.

8. Contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative citoyenne, en cohérence avec la dynamique nationale de transformation impulsée par le New Deal technologique et les engagements du Sénégal en faveur des ODD, l'AAJ sollicite l'appui des PTF en qualité de partenaires stratégiques. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Appui financier : prise en charge totale ou partielle des coûts de la journée.



- Appui technique : mise à disposition d’experts thématiques et de facilitateurs.
- Appui logistique : fourniture de matériel de communication, supports pédagogiques, équipements audio-visuels.
- Visibilité et communication : co-branding, couverture médiatique, diffusion des recommandations.

Votre accompagnement contribuerait significativement à l’émergence d’un service public de la justice plus accessible, plus transparent, innovant et performant au Sénégal.

9. Coordination et contacts

L’organisation de la journée est assurée par l’Amicale des Agents de la Justice (AAJ) en coordination avec les autorités judiciaires et administratives compétentes.

Structure organisatrice : Amicale des Agents de la Justice (AAJ)

Tutelle : Ministère de la Justice du Sénégal

Partenariat local : Cour d’appel de Kaolack, Gouvernance de Kaolack, services déconcentrés de l’État civil

Contact : Alioune SY

Tél : 78 390 68 68 -76 479 39 39 / **Email :** contact@amicalejustice.org